

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 10 avril 2025

L'an 2025 et le 10 avril à 18h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 avril 2025.

Date de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération N° 10-04-2025 / N°66

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lienne, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 99

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Thomas Bonnelle suppléé par Jean-Noël Danvin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hauteceur suppléé par Céline Godart.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Patrick Roblot ayant donné procuration à Pascal Coin, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Sabine Surelle ayant donné procuration à Pascal Mestan, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Marocchini

Titre de la délibération : Fonds de concours

Vu la délibération n°69 du 6 mai 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'instituer un fonds de concours au bénéfice des communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Vu le souhait du bureau que les demandes soient examinées en fonction de leur date de réception sans tenir compte de l'obtention d'un fonds de concours lors du précédent mandat.

Vu les demandes déposées par les communes

Vu l'avis du bureau communautaire du 2 avril 2025, 23 dossiers de demandes de subvention au titre du fonds de concours ont été étudiés et répondent aux critères d'éligibilité. Il s'agit des demandes des communes :

- **Pas-en-Artois** pour la restauration de l'église St Martin

Le budget de l'opération éligible est de 623 032.48 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Givenchy-le-Noble** pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école

Le budget de l'opération éligible est de 69 186 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Fréwillers** pour le changement de fenêtres aux logements communaux

Le budget de l'opération éligible est de 15 417.93 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 9 250.75 €

- **Estrée-Wamin** pour les travaux de création de trottoirs

Le budget de l'opération éligible est de 62 551 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 7 100 €

- **Bailleulmont** pour la réalisation d'un parking

Le budget de l'opération éligible est de 107 280 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Halloy** pour les travaux de renforcement et d'élargissement de la route de Pomméra

Le budget de l'opération éligible est de 43 318.50 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 15 263.84 €

- **Capelle-Fermont** pour les travaux d'abris bus

Le budget de l'opération éligible est de 3 800 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 264.80 €

- **Simencourt** pour les travaux de rénovation énergétique de l'école et de l'agrandissement

Le budget de l'opération éligible est de 1 152 312.53 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Sus-St-Léger** pour la création d'un city park

Le budget de l'opération éligible est de 83 033.50 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Warlincourt-les-Pas** pour des travaux rue des prairies et rue d'Arras

Le budget de l'opération éligible est de 59 103 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Grincourt-les-Pas** pour les travaux de rénovation du logement communal

Le budget de l'opération éligible est de 24 774.05 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 14 763.32 €

- **Hannescamps** pour les travaux d'aménagement de sécurité dans la traversée de la commune

Le budget de l'opération éligible est de 129 723.98 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Izel-lez-Hameau** pour la réfection de voiries

Le budget de l'opération éligible est de 20 664 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 12 876 €

- **Mingoval** pour les travaux d'aménagement rue Gonse et rue du Sac et éclairage public

Le budget de l'opération éligible est de 247 868 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Pommier** pour les travaux de réfection de voiries

Le budget de l'opération éligible est de 20 664 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 12 876 €

- **Fosseux** pour les travaux de toiture de la sacristie de l'église

Le budget de l'opération éligible est de 4 251 .91 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 3 401.52 €

- **Humbercamps** pour les travaux de rénovation de voirie, la restauration des vitraux de l'église et des travaux d'aménagement de parc d'agrément

Le budget de l'opération éligible est de 105 780.11 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 19 999.80 €

- **Bailleulval** pour des créations de trottoirs

Le budget de l'opération éligible est de 25 000 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Warluzel** pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école

Le budget de l'opération éligible est de 187 581.54 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **St Amand** pour des travaux de réparation de voirie et sécurisation des piétons

Le budget de l'opération éligible est de 129 000 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Bievillers-au-Bois** pour des travaux de voirie

Le budget de l'opération éligible est de 300 000 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Rebreuve-sur-Canche** pour des travaux de défense incendie

Le budget de l'opération éligible est de 31 040 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 4 656 €

- **Sars-le-Bois** pour des travaux de réparation de voirie et rénovation de toiture de la salle de réunion

Le budget de l'opération éligible est de 17 233.60 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 11 986.40 €

Vu l'avis du bureau communautaire du 2 avril 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- le dépôt des dossiers de subvention des communes au titre du fonds de concours 2025
- d'autoriser le Président à signer les conventions

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 17/04/2025 et publication ou notification du 17/04/2025

